



Commune
de
SCHUTTRANGE

Grand-Duché de Luxembourg

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS

du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Schuttrange

Séance du 29 novembre 2023

Présents: Claude MARSON, bourgmestre
Serge EICHER, Andrew KISER, échevins
Alain DOHN, secrétaire communal

Objet: Modification temporaire du règlement de circulation communale

Le collège des bourgmestre et échevins

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi du 6 juillet 2004 modifiant la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement grand-ducal du 6 juillet 2004 modifiant l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement général de circulation modifiée du 30 septembre 2009 de la commune de Schuttrange ;

Vu la prochaine phase des travaux pour la pose du nouveau collecteur pour l'aéroport dont l'exécution nécessitera une route barrée sur une partie de la rue Gabriel Lippmann à Munsbach ;

Vu que le réseau RGTR est concerné par ce chantier ;

arrête u n a n i m e m e n t

Art.1° A partir du 2 décembre 2023 et jusqu'au 3 décembre 2023 inclus, la circulation dans la rue Gabriel Lippmann à Munsbach est réglementée comme suit :

Disposition routière appliquée	Libellé	Signal	Tronçon
C, 2a - Accès interdit	La route est barrée et l'accès est interdit aux conducteurs de véhicules et d'animaux dans les deux sens à l'exception des engins de chantier.		Entre les bâtiments n°9 et 11

- **Par ailleurs, les arrêts de bus dans la zone du parc d'activité Syrdall suivants sont supprimés pendant la phase d'exécution des travaux précités :**

Bombicht, Aalbaach,
Bekassin, Aisvull,
Stackint,

Art.2° Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Ainsi délibéré à Schuttrange, date qu'en tête.
(suivent les signatures)

Pour expédition conforme,
Schuttrange, le 29 novembre 2023

Claude MARSON
Bourgmestre



c. s. Alain DOHN
Secrétaire communal